



**ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME**  
**CONSEIL**  
**EXECUTIF**



CE/73/4 e)  
Madrid, avril 2004  
Original : anglais

Soixante-treizième session  
Hyderabad (Inde), 8-9 juillet 2004  
Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES**

**e) Diversité linguistique**

**Note du Secrétaire général**

Dans le présent document, le Secrétaire général transmet au Conseil exécutif le rapport concernant les conséquences financières et autres de l'adoption progressive et pragmatique du portugais comme langue de travail de l'OMT.

## **QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET STATUTAIRES**

### **e) Diversité linguistique**

#### **Introduction**

À sa quinzième session, l'Assemblée générale de l'OMT, dans la résolution A/RES/466(XV) :

*« Rappelant que le portugais est la langue officielle de huit pays (Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste) et qu'il est parlé par plus de deux cents millions de personnes,*

6. *Prie le Secrétaire général de soumettre à la soixante-treizième session du Conseil exécutif un rapport sur les conséquences financières et autres d'une adoption progressive et pragmatique du portugais comme langue de travail de l'OMT ; ... »*

À l'heure actuelle, sept des huit pays susmentionnés sont Membres effectifs de l'OMT et le Timor-Leste s'est adressé à l'Organisation au sujet de ses possibilités d'adhésion.

Sur les sept Membres effectifs, cinq font partie de la Commission de l'OMT pour l'Afrique (CAF), un de la Commission de l'OMT pour les Amériques (CAM) et un de la Commission de l'OMT pour l'Europe (CEU). En outre, la langue officielle de Madère, Membre associé, est le portugais et cette langue est une des deux langues officielles de Macao (Chine), également Membre associé.

#### **Étude des conséquences de l'adoption du portugais**

Avant d'étudier les conséquences de l'« adoption progressive et pragmatique » du portugais comme langue de travail de l'OMT et étant donné que l'Organisation est une institution spécialisée des Nations Unies depuis le 23 décembre 2003, le Secrétariat a jugé essentiel d'examiner la pratique de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées en ce qui concerne la langue portugaise. Les résultats sont exposés ci-après.

Au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et à ses bureaux de Genève et de Vienne, le portugais n'est ni langue officielle ni langue de travail. Au niveau régional, le portugais n'est ni langue officielle ni langue de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, dont le siège est à Addis-Abeba, et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, dont le siège est à Genève. En revanche, le portugais est langue de travail, mais non langue officielle, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de l'ONU, dont le siège est à Santiago, au Chili. Enfin, le portugais n'est ni langue officielle ni langue de travail de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU, dont le siège est à Bangkok et à laquelle appartient le Timor-Leste en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Pour ce qui est des institutions spécialisées des Nations Unies, qui sont les organisations de même rang que l'OMT, le Secrétariat n'a obtenu de preuves de l'utilisation du portugais ni comme langue officielle ni comme langue de travail à l'OIT, à la FAO, à l'OMM, à l'UIT, à l'OMI, à l'OMPI, au FIDA, à l'ONUDI et à l'AIEA.

Deux institutions spécialisées, l'Union postale universelle (UPU), dont le siège est à Berne, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont le siège est à Genève, classent le portugais comme « autre langue », ce qui signifie qu'elles peuvent, au besoin, traduire des documents en portugais et du portugais.

Enfin, à l'UNESCO, dont le siège est à Paris, le portugais, quoiqu'il ne soit pas langue de travail, est reconnu comme l'une des neuf langues officielles de la Conférence générale (équivalent de l'Assemblée générale de l'OMT). S'agissant de l'utilisation des langues officielles, l'UNESCO a fourni les renseignements suivants :

**« Utilisation des langues officielles**

1. *Toute modification du texte de l'Acte constitutif et toute décision de la Conférence concernant l'Acte constitutif et le statut juridique de l'UNESCO sont traduites dans toutes les langues officielles.*
2. *À la demande de toute délégation, tout autre document important, ..., peut être traduit dans n'importe quelle autre langue officielle. La délégation intéressée fournit les traducteurs nécessaires si l'occasion se présente. »*

**Pratique actuelle de l'OMT**

Jusqu'à l'heure actuelle, pour ce qui a trait à la langue portugaise, la pratique de l'OMT est essentiellement pragmatique. Elle a pour axe le fait que, comme le stipule la résolution de l'Assemblée, plus de deux cents millions de personnes comprennent le portugais de par le monde, ce qui constitue un assez grand public pour les communications écrites de l'OMT.

Par conséquent, par le recours à la cession, à titre onéreux, des droits de traduction à des éditeurs d'États membres lusophones, un nombre significatif de publications de l'OMT ont été traduites en portugais de manière à pouvoir être vendues ou diffusées autrement dans l'ensemble du monde lusophone. Parmi les documents qui ont été traduits de la sorte figurent :

1. le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT (deux éditions, l'une brésilienne et l'autre portugaise),
2. Commerce électronique et tourisme
3. Guide à l'intention des autorités locales : développement durable du tourisme

4. International Tourism: A Global Perspective
5. Développement durable du tourisme : une compilation de bonnes pratiques
6. Développement durable de l'écotourisme : une compilation de bonnes pratiques
7. Voluntary Initiatives for Sustainable Tourism
8. Tourism Signs and Symbols
9. Handbook of Quality, Hygiene and Food Safety for the Tourism Sector
10. Formation des formateurs en tourisme

Il faut préciser que l'ensemble de ces traductions n'a rien coûté au budget de l'OMT. De surcroît, les éditeurs en question ont adapté les textes de l'OMT aux besoins du marché lusophone (notamment en y ajoutant des exemples ou des études de cas des pays lusophones), rendant ces éditions portugaises d'autant plus intéressantes, ce qui a pour effet qu'elles se vendent bien.

### **La prochaine étape à franchir**

De l'étude de la pratique de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées il ressort clairement que le rôle du portugais, malgré son statut de langue universelle, reste relativement limité. C'est vrai même dans les institutions les plus importantes du système qui, bien sûr, ont de plus grandes ressources financières et budgétaires que l'OMT.

Par ailleurs, l'OMT est la première institution spécialisée des Nations Unies à avoir son siège dans la péninsule Ibérique, berceau de l'espagnol comme du portugais. Aussi peut-on affirmer que l'OMT doit un respect particulier à ces deux langues et aux cultures qu'elles représentent ainsi qu'aux autres pays lusophones qui jouent un rôle important dans la vie de l'OMT et dans les organes statutaires de l'Organisation.

L'OMT possédait déjà une certaine capacité linguistique en portugais, reflet de sa situation géographique. Cette capacité a encore été renforcée avec le recrutement en 2003 d'une fonctionnaire portugaise venant de l'Administration nationale du tourisme du Portugal. Cela facilite grandement la transmission aux Membres de l'OMT des idées contenues dans les études et autres travaux de recherche en portugais grâce à leur incorporation dans des documents rédigés dans les langues officielles de l'Organisation.

Eu égard à ce qui précède, on peut envisager les possibilités suivantes :

- 1° maintenir et étendre la pratique consistant à offrir les droits de traduction de publications de l'OMT à des éditeurs lusophones. Comme indiqué plus haut, cette pratique ne représente aucun coût pour l'Organisation, elle ouvre un grand marché aux manuels, études et autres travaux de l'OMT et elle permet à l'Organisation de mieux établir son identité et d'affirmer sa présence dans les pays lusophones ;
- 2° traduire en portugais les textes fondamentaux de l'OMT avec le concours d'un Membre lusophone, ce qui reviendrait à suivre le précédent de l'UNESCO et rendrait les textes statutaires de l'OMT plus accessibles au monde lusophone ;
- 3° consulter les pays lusophones au sujet de la possibilité de financer l'interprétation du portugais et en portugais lors des séances plénières de l'Assemblée générale de l'OMT, en particulier pendant le débat général. Ce serait suivre la pratique de l'UNESCO qui est sans conteste une institution spécialisée des Nations Unies beaucoup plus importante. Le coût estimé de ces services d'interprétation est indiqué dans le tableau ci-après.

Il faut faire remarquer qu'à ce jour, il n'a pas été demandé à l'OMT d'offrir l'interprétation du portugais et en portugais lors de ses réunions, entre autres parce que la plupart des représentants du monde lusophone comprennent bien l'espagnol parlé et écrit.

Le Comité du budget et des finances est invité à considérer les propositions ci-dessus et à parvenir à une conclusion qui pourrait être soumise au Conseil exécutif.

#### TABLEAU

#### **Estimations du coût de l'interprétation du portugais et en portugais pendant l'Assemblée générale (coûts de transport exclus)**

<u>Toutes les séances plénières</u>	<u>Uniquement le débat général</u>
12 500 €	5 000 €

